

Avis aux personnes intéressées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU5-4-2021 intitulé : *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de régir le captage et le contrôle des eaux de ruissellement.*

Le projet de règlement a pour effet de régir le captage et le contrôle des eaux de ruissellement d'une construction résidentielle de plus de six logements, commerciale, industrielle ou institutionnelle, constituée d'une surface d'imperméabilisation de 3 000 m² et plus.

Le projet de règlement ainsi que le *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012* peuvent être consultés sur le [site Internet de la Ville.](#)

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 19 mars 2021, inclusivement.**

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 4 mars 2021

Marie-Josée Charron, greffière